

## **CENTRE DE LOISIRS MULTI-SITE AFFOUX-ST FORGEUX**

27 route des genets – 69170 AFFOUX

N° Tél : 04 27 29 01 11

# **Dossier d'inscription familles**

### Documents à compléter:

- ✓ Fiche de renseignements
- ✓ Autorisations (à signer)
- ✓ Règlement intérieur (à signer)
- ✓ Fiche sanitaire recto/verso

### Documents à fournir:

- ✓ Photocopie du carnet de vaccinations (en cas de contre-indication concernant les vaccinations obligatoires: DTP( fournir un certificat médical)
- ✓ Attestation d'assurance pour activités extrascolaires



# Autorisations

Personnes autorisées à venir chercher votre (vos) enfant(s) au Centre de Loisirs :

NOM	Prénom	Lien de parenté

Mon/mes enfants rentre(nt) seul(s) ?

- OUI
- NON

*Nous rappelons qu'aucun enfant de moins de 6 ans n'est autorisé à arriver ou partir sans accompagnant majeur.*

*L'équipe de direction est autorisée à prendre les mesures d'urgence en cas d'accident impliquant mon/mes enfant(s) (Hospitalisation, SAMU, Pompier).*

- OUI
- NON

*Le personnel est autorisé à photographier ou filmer mon/mes enfants(s) , dans la mesure où les films et images ne seront utilisés à aucun autre usage qu'un usage éducatif ou inhérent à la vie de l'établissement.*

- OUI
- NON

**Signature des responsables légaux :**

# Règlement intérieur

## Inscriptions

Pour chaque période de vacances une date limite est prévue, au-delà de cette date, aucune inscription ne sera prise.

L'inscription n'est effective qu'une fois que toutes les pièces administratives demandées sont fournies. Aucun enfant ne pourra participer aux activités sans dossier complet.

## Horaires

Le centre est ouvert de 7h30 à 18h15.

L'accueil des enfants et de leurs parents se fait :

de 7h30 à 9h, le matin

de 13h à 13h30, pour les enfants inscrits à la demi-journée

de 17h à 18h15, le soir

Il est demandé aux familles de soigneusement respecter les horaires d'ouvertures et de fermeture du centre de loisirs.

Pour les enfants qui quittent le centre de loisirs seuls le soir, la « Fiche Autorisation » doit être complétée et signée.

De même, si d'autres personnes que les parents ou les personnes inscrites sur la « Fiche Autorisations » viennent chercher un enfant, elles devront se présenter à la direction, munies d'une autorisation écrite datée et signée des responsables légaux.

## Sorties

Lors de sorties, les enfants présents ce jour-là participent à la sortie.

Cependant, certaines sorties peuvent faire l'objet d'un coût supplémentaire en raison des charges qu'elles engagent. Dans ces conditions, seuls les enfants dont les familles s'acquittent de ce coût pourront participer à la sortie.

## Vie quotidienne

Le planning d'activité proposé aux familles et aux enfants peut être modifié suivant les envies des enfants, les effectifs, la météo...

Pour les petits, il est conseillé de fournir un change de sous-vêtements et/ou vêtements en cas « de petits accidents ».

## Règles de vie

Il est demandé aux enfants de respecter les locaux, le matériel, le personnel ainsi que d'appliquer les règles de vie du centre de loisirs.

En cas de non-respect de ces règles d'usage, l'équipe pédagogique est en mesure de décider d'une sanction proportionnelle à la faute.

## Sécurité et responsabilité

Aucun médicament ne sera administré à un enfant sans l'ordonnance d'un médecin et d'une autorisation des responsables légaux.

De plus, aucun enfant ne sera accueilli en cas de maladie contagieuse.

Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation d'un objet apporté par un enfant.

Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés par un adulte jusqu'au centre.

Je, soussigné, ....., responsable légal  
de .....,  
reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et m'engage à le respecter.

**Date et Signature :**

## Tarification

Les tarifs sont calculés selon un pourcentage (tarification CNAF) du revenu moyen de la famille et de sa composition (dégressif en fonction du nombre d'enfants à charge). Cotisation annuelle de 7 euros par famille (valable du 01/09/2024 au 31/07/2025).

**Modes de règlement** : chèques, espèces ou chèques ANCV, à réception de facture.

**Période de facturation** : Facturation des mercredis chaque mois de septembre à juin, Facturation chaque période de vacances et sur juillet deux facturations (mi-juillet et fin juillet).

### **Tarifs applicables en 2024-2025**

Tarifs au	Quotient familial	000 à 500	501 à 614	615 à 688	Sans bon
01/09/13					
Journée entière avec repas	1 enfant	11.44€	12.45€	13.86€	20.44€
	2 enfants	10.06€	11.33€	12.59€	18.54€
	3 enfants	8.80€	10.06€	11.33€	17.27€
Journée entière sans repas	1 enfant	10.12€	10.32€	11.58€	14.87€
	2 enfants	7.79€	8.42€	9.68€	12.97€
	3 enfants	6.52€	7.15€	8.42€	11.71€
1/2 journée avec repas	1 enfant	12.59€	12.97€	13.23€	15.25€
	2 enfants	11.64€	12.02€	12.27€	14.25€
	3 enfants	11.00€	15.35€	11.64€	13.66€
1/2 journée sans repas	1 enfant	7.08€	7.46€	7.72€	9.74€
	2 enfants	6.14€	6.52€	6.77€	8.80€
	3 enfants	5.51€	5.89€	6.14€	8.17€

**Remise de 10% sur les tarifs pour les familles résidant dans les communes incluses dans le Contrat Enfance.**

**Toute inscription sera facturée** sauf en cas de :

- Fermeture de la structure d'accueil
- Hospitalisation de l'enfant ou maladie (certificat médical)
- Eviction par le médecin de PMI